

Communiqué de presse

A Paris, le 26 mars 2026

Des articles publiés par le journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace dans ses éditions des 19 janvier et 7 mars 2026, repris depuis par d'autres organes de presse, ainsi que par les réseaux sociaux, ont révélé la situation de trois personnes ayant subi des actes d'agressions sexuelles et de violences physiques ou psychologiques commis par d'anciens membres de la Congrégation des Marianistes de France, aujourd'hui décédés.

Parmi ces personnes, deux étaient scolarisées au Collège épiscopal de Colmar, dont la Congrégation a assuré la tutelle jusqu'en 2009, et une au sein du collège Saint Hippolyte, que la Congrégation dirigeait dans les années 60.

La Congrégation a été informée de ces témoignages au mois d'octobre 2022 par la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR), instituée par la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) afin de permettre aux victimes d'abus de bénéficier d'un processus de justice restaurative.

Ces témoignages ont provoqué consternation, colère et indignation au sein de la Congrégation, qui tient à exprimer sa profonde sollicitude à l'égard des personnes qui ont eu le courage de témoigner de la gravité des actes qu'elles ont très injustement subis.

La Congrégation s'est immédiatement mise à la disposition de la CRR pour contribuer au processus d'écoute, de reconnaissance et de réparation de ces trois victimes. Chaque situation portée à sa connaissance a fait l'objet d'une attention rigoureuse, dans un souci constant d'écoute, de discernement et de responsabilité. Les recommandations formulées par la CRR, qui comprenaient des mesures de réparation financières et non financières, ont été acceptées.

Ces processus de réparation n'ont d'abord fait l'objet d'aucune mesure de communication, afin de permettre à la CRR d'instruire les témoignages dans le respect de la confidentialité souhaitée par les victimes. Depuis, certaines d'entre elles ont témoigné publiquement sur les violences qu'elles ont subies. La Congrégation ne peut qu'encourager ces témoignages, qui font partie de leur chemin de guérison et qui contribuent à libérer la parole d'éventuelles autres victimes.

Cette situation a conduit la Congrégation à engager plusieurs chantiers prioritaires :

- Un travail de recherche dans ses archives, tant au niveau national qu'international, a été effectué. Son Supérieur majeur s'est également rapproché du Collège épiscopal Saint André, dont il a rencontré le chef d'établissement dès 2023 ;

- L'actualisation de son protocole visant à renforcer la prévention des abus, l'accueil de la parole et les procédures de signalement. Sans attendre la publication du rapport de la CIASE en octobre 2021, la Congrégation avait déjà élaboré au mois de mars précédent un protocole visant à renforcer la prévention des abus. Ce protocole, à destination de la Famille marianiste et des structures qui lui sont liées, fait l'objet d'une nouvelle publication sur son site internet ;
- Des rencontres régulières sont organisées avec les responsables d'établissements afin de renforcer la vigilance, de rappeler les obligations en matière de protection des mineurs et de veiller à la mise en œuvre effective des directives de l'Enseignement catholique. Une charte de la bientraitance est en cours d'élaboration à destination de tous les salariés et bénévoles des structures marianistes, qu'elles aient ou non une activité scolaire.

Si les recherches menées n'ont pas permis d'identifier, à ce jour, d'autres cas d'agressions que ceux déjà portés à la connaissance de la CRR, rien ne permet d'affirmer qu'il n'y aurait pas d'autres victimes.

La Congrégation entend donc poursuivre son engagement en concertation avec la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique d'Alsace, et le Chef d'établissement du Collège épiscopal Saint-André, contacté par nos soins au mois de janvier 2026, afin de favoriser l'écoute et la reconnaissance d'éventuelles autres victimes, que leurs témoignages soient relayés directement ou indirectement (presse, lanceurs d'alertes, etc.).

Elle exprime à nouveau sa volonté de s'engager encore plus dans le processus de vérité, de reconnaissance et de réparation de toutes formes d'abus commis par ses membres, qu'il ne sera jamais question de protéger, à quelque titre que ce soit.

Toute personne qui aurait été victime ou témoin, par le passé, d'abus sexuels ou de violences physiques et psychologiques dans l'un des établissements scolaires autrefois placés sous la tutelle, ou dirigés par la Congrégation, est ainsi encouragée à effectuer un signalement, au moyen du canal de son choix, auprès des institutions suivantes :

- la Congrégation (contact.abus@marianistes.com),
- la cellule d'écoute mise en place par la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique d'Alsace (cellule.ecoute@ddec-alsace.fr),
- la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) (accueil@crr.contact ou <https://www.reconnaissancereparation.org/contact>),
- France Victimes (ligne d'écoute nationale pour les victimes d'abus sexuels dans l'Eglise catholique : 01 41 83 42 17).

La Congrégation s'efforcera de traiter le plus rapidement possible les plaintes et signalements qui seront le cas échéant portés à sa connaissance, et dont elle informera systématiquement les autorités judiciaires si l'agresseur est encore en vie, conformément à sa volonté de transparence et de coopération.

Contact :

Le Supérieur régional - regionalsmfrance@marianistes.com